

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2013 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Etaient présents

Mmes : I. CALOONE - C. CHARLOT - A.C. HERRENG

Mrs. : M. BORREWATER - L. DESROUSSEAUX - D. DUQUESNE - C. GAUTIER - J.P. GUILBERT - C. HALLARD - L. VAN DRIESSCHE

Excusés : F. BERNARDEAU - M.O. COUSIN (Procuration donnée à D. DUQUESNE) - G. GALLOIS - L.

FOSSAERT (Procuration donnée à C. CHARLOT) - F.X. CAPPELLE (Procuration donnée à L. VAN DRIESSCHE)

Mme Michèle COURTI a été nommée secrétaire.

I - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2013

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 12 février 2013. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

II - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - n° 2013-03-28.01

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Luc VAN DRIESSCHE, Adjoint au Maire chargé des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par M. M. BORREWATER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

a) lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section INVESTISSEMENT

<i>Total des dépenses</i>	<i>97 190,51 €</i>	<i>Total des recettes</i>	<i>86 040,37 €</i>
<i>Déficit de l'exercice</i>	<i>- 11 150,14 €</i>		
<i>Déficit antérieur</i>	<i>- 25 117,05 €</i>		
<i>Résultat définitif à affecter</i>	<i>- 36 267,19 €</i>		

Section FONCTIONNEMENT

<i>Total des dépenses</i>	<i>261 067,64</i>	<i>Total des recettes</i>	<i>340 645,03 €</i>
<i>Excédent de l'exercice</i>	<i>79 577,39 €</i>		
<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>169 605,23 €</i>		
<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>- 42 367,05 €</i>		
<i>Résultat définitif</i>	<i>206 815,57 €</i>		

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2012 : Excédant : 170 548,38 €

b) constate aussi bien, pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 d) vote et arrête les résultats définitifs résumés ci-dessus, par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

e) Ont signé au registre des délibérations :

Mmes : I. CALOONE - C. CHARLOT - A.C. HERRENG

Mrs. : L. DESROUSSEAUX - D. DUQUESNE - C. GAUTIER - J.P. GUILBERT - C. HALLARD - L. VAN DRIESSCHE

Par procuration : Mme M.O. COUSIN (Procuration donnée à D. DUQUESNE) - Mrs L. FOSSAERT (Procuration donnée à C. CHARLOT) - F.X. CAPPELLE (Procuration donnée à L. VAN DRIESSCHE)

III - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR DELBARRE, RECEVEUR - n° 2013-03-28.02

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Luc VAN DRIESSCHE, Adjoint au Maire, chargé des finances, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer et l'état des restes à réaliser de la section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer.

Considérant que le compte de gestion du receveur est régulièrement établi

a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au registre des délibérations :

Mmes : I. CALOONE - C. CHARLOT - A.C. HERRENG

Mrs. : M. BORREWATER - L. DESROUSSEAUX - D. DUQUESNE - C. GAUTIER - J.P. GUILBERT - C. HALLARD - L. VAN DRIESSCHE

Par procuration : Mme M.O. COUSIN (Procuration donnée à D. DUQUESNE) - Mrs L. FOSSAERT (Procuration donnée à C. CHARLOT) - F.X. CAPPELLE (Procuration donnée à L. VAN DRIESSCHE)

Fait et délibéré à Le Maisnil le 28 Mars 2013

IV - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - n° 2013-03-28.03

- Vu l'instruction M 14

- Vu les Budgets de l'exercice 2012 approuvés,

- Vu le déficit constaté dans la Section Investissement et l'excédent constaté dans la Section Fonctionnement :

Section INVESTISSEMENT

<i>Total des dépenses</i>	97 190,51 €	<i>Total des recettes</i>	86 040,37 €
<i>Déficit de l'exercice</i>	- 11 150,14 €		
<i>Déficit antérieur</i>	- 25 117,05 €		
<i>Résultat définitif à affecter</i>	- 36 267,19 €		
<i>Report des dépenses R à R</i>	428 400,00 €	<i>Report des recettes R à R</i>	465 000,00 €
<u><i>Résultat des restes à réaliser</i></u>	<u>36 600,00 €</u>		

Section FONCTIONNEMENT

<i>Total des dépenses</i>	261 067,64	<i>Total des recettes</i>	340 645,03 €
<i>Excédent de l'exercice</i>	79 577,39 €		
<i>Excédent antérieur reporté</i>	169 605,23 €		
<i>Part affectée à l'investissement</i>	- 42 367,05 €		
<i>Résultat définitif</i>	206 815,57 €		

*Le Conseil Municipal **DECIDE** par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention d'affecter*

- à la section d'**Investissement** (compte 001) la somme de **36 267,19 €** correspondant au déficit d'investissement.
- à la section de **Fonctionnement** (compte 002) la somme de **206 815,57 €** qui sera ventilée lors du Budget 2013.

V - VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES - n° 2013.03.28.04

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de maintenir les taux des trois taxes communales votées en 2012.

Les taxes pour 2013 seront les suivantes :

<i>Taxe d'Habitation</i>	16,80 %
<i>Taxe Foncier bâti</i>	13,90 %
<i>Taxe Foncier non bâti</i>	45,15 %

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal donne son accord par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Monsieur Jean-Pierre GUILBERT fait remarquer à l'ensemble du Conseil que l'octroi des subventions du Conseil Général est subordonné aux taux appliqués dans la Commune. Les taux n'ayant pas été relevés depuis plusieurs années, la Commune ne pourra plus obtenir en 2013 de subventions FDST (Fonds de solidarité territoriale).

VI - DELIBERATION POUR LES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ORGANISMES EXTERIEURS PAR LA COMMUNE SUR LE BUDGET 2013 - n° 2013.03.28.05

Le Conseil Municipal vote les subventions ci-après qui seront allouées en 2013 :

1 °) Association des Parents d'Elèves (APE)	300,00 €
2 °) Association Foyer Rural – Bibliothèque	2 100,00 €
3 °) APE (Subv. exceptionnelle classe de découverte)	2 000,00 €
4 °) Association Ecole de Musique EMUSE	1 000,00 €
5 °) Office de Tourisme de Weppes	486,00 €
6 °) Association Foyer Rural – Foulées des Weppes	500,00 €
7 °) SEWEP	200,00 €
8 °) ILEP - centres aérés petites vacances	1 000,00 €
9 °) Association Foyer Rural - Médiathèque / cartes	600,00 €
10 °) UFCV - centres aérés vacances d'été	8 600,00 €
11 °) Innov Enfance	1 500,00 €
12°) Weppes Natation (subv. exceptionnelle création du club)	200,00 €
13°) Rotary (subv. exceptionnelle maison familiale hospitalière)	<u>200,00 €</u>
TOTAL	18 686,00 €

affectés au compte 6574 subv. fonct. – assoc. & pers.droit privé

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal donne son accord par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

VII - DELIBERATION CONCERNANT LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE - n° 2013.03.28.06

Le montant minimum de l'indemnité annuelle des gardiens d'églises communales n'est pas revalorisé pour l'année 2013.

Ainsi, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est maintenu à 474,22 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et à 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une indemnité pour le gardiennage de l'église communale en la fixant, pour l'année 2013, à 100,00 € (cent euros).

*Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'indemnité de **100,00 euros (cent euros)** pour le gardiennage, en 2013, de l'église de la commune par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.*

VIII - DELIBERATION CONCERNANT LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A PREVOIR SUR LE BUDGET 2013 – n° 2013-03-28.07

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que les achats suivants soient prévus sur le budget 2013 :

- Vidéoprojecteur pour l'école
- Changement de deux fenêtres de la classe CP – CE1
- Matériel pour le déneigement

- *Parking rue du Haut Quesnoy*
- *Travaux du futur lotissement*
- *Columbarium*
- *Réfrigérateur pour les repas à domicile*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour les dépenses d'investissement par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013.

Après discussion, il est décidé que le matériel de déneigement sera acheté à la condition qu'un agriculteur accepte d'intervenir sur la Commune en cas d'intempéries et de stocker le matériel et le sel.

En réponse à une question posée par Madame Catherine CHARLOT concernant la responsabilité, Monsieur le Maire précise que la collectivité gestionnaire de la voirie ne pourrait être considérée responsable des accidents. Les usagers doivent impérativement adapter leur vitesse aux conditions climatiques et ainsi conserver la maîtrise de leur véhicule.

Concernant le parking rue du Haut Quesnoy, une demande de subvention sera à demander dans le cadre des amendes de police.

Concernant les travaux du futur lotissement, Monsieur le Maire indique que l'achat du terrain a été signé chez le notaire le lundi 18 mars. Le cabinet HANOIRE / DELECROIX a transmis un devis estimatif des travaux. Ce devis va être étudié par Messieurs François-Xavier CAPPELLE, Luc VanDriessche, Jean-Pierre GUILBERT et le cabinet HANOIRE / DELECROIX. Les entreprises seront consultées début Mai pour un commencement des travaux prévu en Septembre.

Monsieur le Maire indique qu'un budget annexe sera à voter en cours d'année pour les travaux du lotissement.

IX - DELIBERATION CONCERNANT LA PLANIFICATION DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE – N° 2013-03-28.08

La Commission Cadre de vie s'est réunie le 18 décembre 2012 afin de préparer une sélection des travaux à planifier à court, moyen et long termes. Cette planification sera transmise au cabinet d'étude Urbafolia, puis au Conseil général, étape préalable obligatoire avant toute demande de subvention liée à ces projets.

Monsieur François-Xavier CAPPELLE présente les actions retenues par la commission suite à l'étude Cadre de Vie – Accessibilité aux PMR et qualité environnementale des constructions publiques.

1. Planification à court terme :

Mairie :

- *installation d'un interphone pour permettre aux personnes handicapées d'appeler le secrétariat. Installer une boîte aux lettres à côté de l'interphone destinées aux PMR.*

Espace Boulinguez :

- *installation d'un bureau type PMR pour recevoir les personnes handicapées et pouvoir leur offrir les services du secrétariat.*

- *Modification des sanitaires :*
 - *Suppression des urinoirs*
 - *Remplacer par des vitres brouillées la porte des sanitaires donnant sur l'extérieur*
 - *Suppression d'un lavabo*
 - *Installer un sanitaire destiné aux PMR en prenant une partie de la surface de l'atelier ; porte ouvrant sur ce toilette, lavabo et miroir à hauteur ; barre de maintien sur le mur*
 - *Modifier le sanitaire PMR existant en déplaçant la cuvette actuelle et installer une petite cuvette pour enfant en bas âge*

Ecole :

- *Mise aux normes d'accessibilité de l'entrée de l'école côté parc des Saules*
- *Réalisation d'un cheminement en stabilisé qui arrive au niveau de la marche d'entrée dans la cour de l'école (englober la plateforme d'entrée de la classe CP-CE1)*
- *Réalisation d'une rampe d'accès et d'une plateforme pour accéder à la classe des maternelles dans la cour de l'école*

Parc des Saules :

- *Remplacement du cheminement en schistes par un stabilisé sur l'ensemble du parc des Saules, y compris devant l'aire de jeux*
- *Marquage d'une place handicapée en face des Merlettes*
- *Revoir le cheminement pour l'accès aux PMR de cette place de parking jusqu'à l'entrée du bâtiment des Merlettes*

Les Merlettes :

- *Modifier la hauteur de la boîte aux lettres*
- *Marquage du cheminement pour accéder au bâtiment*
- *Sur l'escalier extérieur : installer des bandes d'éveil ; contraster les nez de marche*
- *Installer une signalétique plus visible pour les PMR à l'intérieur du bâtiment*
- *Installer un deuxième lavabo doté d'un miroir pour les PMR*

2. Planification à moyen terme :

Parc de la Mairie :

- *Ouvrir l'accès au chemin des Haies depuis le Jardin des P'tits Loups*
- *Supprimer la lisse en béton pour ouvrir le parc sur la rue de l'Eglise*

Ecole :

- *Retravailler la construction d'un bâtiment pour la cantine scolaire, envisagée sur l'emprise foncière réservée au PLU à côté de l'école*
- *En même temps que ce dossier, revoir la distribution des salles de classes et leur accessibilité ainsi que la création d'un sanitaire destiné aux PMR au sein de l'école*
- *Récupération de l'ancienne cuisine et l'ancienne salle de la cantine pour en faire une salle de cours supplémentaire dans la perspective de devoir créer une classe supplémentaire avec l'augmentation de la population d'ici quelques années*

Carrefour des rues Haute Loge, Haut Quesnoy et de l'Eglise :

- *Prévoir le réaménagement du carrefour en concertation avec le Département et notamment le projet de requalification de la RD 141b*
- *Etudier le réaménagement du parking à l'entrée de la rue du Haut Quesnoy*
- *Prévoir l'achat d'une parcelle de terrain rue du Haut Quesnoy (terrain entre le lotissement de la Garenne et le magasin Aldi) afin de créer des places de parking*

Rue Haute Loge :

- *Lors des travaux de requalification, l'enfouissement des réseaux sera à réaliser ainsi que le changement de l'éclairage public*
- *L'entrée de la commune en venant de Radinghem sera aménagée en concertation avec le département*

Rue de l'Eglise :

- *En fonction des travaux prévus pour la requalification de la RD 141b, il a été demandé à Noréade de prévoir les travaux d'assainissement rue Haute Loge et rue de l'Eglise ; si cela se réalise, l'enfouissement des réseaux sera à prévoir dans le même temps*
- *Les travaux concernant les trottoirs, l'éclairage et les places de parking dans la rue de l'Eglise seront à réaliser simultanément*

Mairie :

- *Prévoir le réaménagement de la Mairie pour une accessibilité plus facile aux PMR et une fonctionnalité améliorée*

*3. Planification à long terme :**Rue du Haut Quesnoy :*

- *L'aménagement des trottoirs, entrées d'habitations, parkings, éclairage public, entrée/sortie de la commune*

Centre village :

- *Finir les travaux d'aménagement engagés à court terme*
- *Ouvrir les parcs de la Mairie et des Saules vis-à-vis de la rue de l'Eglise*
- *Création d'une place de village avec un accès piétonnier large entre les quatre bâtiments communaux (donc suppression de l'aire de retournement des bus)*
- *Réalisation d'une voirie entre la rue des Hallots et la rue des Chardonnerets*
- *Réaménagement du parc des Saules*
- *Création des liaisons piétonnes au centre du village et vers les différents quartiers*
- *Réaménagement des douves autour de la Maire avec possibilité d'accès rue de la Garenne, création d'un accès directement à l'arrière de la Mairie*

Eglise :

- *Revoir les accès PMR de l'église et du cimetière*

Parc de loisirs rue du Bas:

- *Acquisition foncière des zones destinées au parc de loisirs*
- *Création d'un premier parc en concertation avec les agriculteurs de la commune*

Après discussion, le Conseil Municipal valide le programme pluri-annuel des travaux envisagés par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Monsieur le Maire indique que des devis ont été demandés pour la mise aux normes de l'accessibilité à l'école et la mise en œuvre de schiste au Parc des Saules. Une subvention pourra être sollicitée dans le cadre du FDAN (Fonds Départemental d'Aménagement du Nord).

X - DELIBERATION CONCERNANT LA CREATION D'UN POSTE POUR LA BIBLIOTHEQUE ET AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (dans les communes de moins de 1 000 habitants) n° 2013-03-28.09

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son **article 3-3-4°** (ancien article 3 - 6^{ème} alinéa) qui impose **une quotité de travail inférieure à 17 h 30 mn et non plus une quotité de travail inférieure ou égale à 17 h 30 mn,***

Vu la nécessité de créer un nouveau poste avec une durée hebdomadaire de travail inférieure à 17 h 30 mn,

Monsieur le Maire propose de créer un nouveau poste à temps non complet pour 17 heures hebdomadaires.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

La création à compter du 1^{er} juin 2013 d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet pour 17 heures hebdomadaires.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à l'indice brut 297, échelon 1 de l'échelle 3 de la Fonction Publique correspondant au grade d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement. Cette habilitation est également donnée pour le renouvellement du contrat à son terme.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte cette proposition par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

XI – DELIBERATION CONCERNANT LA DISCUSSION ET LE VOTE DU BUDGET 2013 – n° 2013-03-28.10

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2013 établi en collaboration avec Monsieur Luc VAN DRIESSCHE, Adjoint au Maire, à la suite de la réunion de la commission finances du jeudi 21 mars 2013.

Après discussion des différents chapitres et articles de la section de fonctionnement, le Conseil Municipal adopte le budget d'exploitation suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

002	Excédent fonctionnement reporté	206 815,57 €
70	Produits des services du domaine et des ventes	25 000,00 €
73	Impôts et taxes	178 000,00 €
74	Dotations, subventions, participations	123 900,00 €
75	Autres produits de gestion courante	<u>500,00 €</u>
	TOTAL	534 215,57 €

Dépenses

011	Charges à caractère général	165 862,38 €
012	Charges de personnel	93 500,00 €
014	Atténuations de produits	100,00 €
023	Virement section investissement	187 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	66 153,19 €
66	Charges financières	19 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	<u>600,00 €</u>
	TOTAL	534 215,57 €

Il est procédé au vote de la section de **Fonctionnement**. Le Conseil Municipal donne son accord par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Après discussion des différents chapitres et articles de la section d'investissement, le Conseil Municipal adopte le budget d'investissement suivant :

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes

021	Virement de la section fonctionnement	187 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 500,00 €
13	Subventions d'investissement	28 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	<u>400 000,00 €</u>
	SOUS-TOTAL	633 000,00 €
	RAR en recettes	<u>465 000,00 €</u>
	TOTAL	1 098 000,00 €

Dépenses

001	Solde d'exécution de la section investissement	36 267,19 €
16	Emprunts et dettes	12 450,00 €
20	Immobilisations incorporelles	85 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	531 150,00 €
23	Immobilisations en cours	<u>4 732,81 €</u>
	SOUS-TOTAL	669 600,00 €
	RAR en dépenses	<u>428 400,00 €</u>
	TOTAL	1 098 000,00 €

Il est procédé au vote de la section d'Investissement. Le Conseil Municipal donne son accord par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

XII - DELIBERATION CONCERNANT L'AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA RECONDUCTION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPEES - n° 2013-03-28.11

Les conventions de mise à disposition de services sont valables un an à compter du 1^{er} mars de chaque année. Elles sont expressément reconductibles.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à l'autoriser à signer cette reconduction.

Monsieur le Maire précise que ce document devra également être contradictoirement signé par le Président de la Communauté de Communes de Weppes, autorisé par le Conseil Communautaire. Une copie des délibérations devra être transmise à la Communauté de Communes.

Après délibération et vote le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la reconduction des conventions de mise à disposition de services par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

XIII - DELIBERATION CONCERNANT LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – N° 2013-03-28.12

Monsieur le Maire indique les grandes lignes de la Réforme des Rythmes Scolaires qui prévoit une modification de la répartition des heures de cours sur la semaine et l'allègement de la journée de classe pour assurer un meilleur équilibre du temps scolaire et du temps périscolaire en favorisant des activités sportives, culturelles ou artistiques dont 3 x 45 minutes par semaine seront à la charge des collectivités.

La réforme des rythmes scolaires entrera en application à la rentrée de Septembre 2013 mais il est possible de demander le report de son application à la rentrée 2014.

Monsieur le Maire présente les réflexions engendrées par cette réforme, travail fait conjointement avec Madame Catherine Charlot, 1^{ère} Adjointe en charge des affaires scolaires, ainsi qu'en concertation avec Madame la Directrice de l'école et les enseignants.

Monsieur le Maire précise que le sujet a été longuement débattu lors du Conseil d'Ecole du vendredi 15 mars 2013 et qu'il en est ressorti qu'il fallait reporter la mise en œuvre et l'application de la réforme en 2014.

La note de synthèse comportant les remarques exposées en conseil municipal sera jointe à la délibération.

Après discussion, compte tenu des difficultés pour la mise en place, l'ensemble du Conseil Municipal décide de reporter l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire de 2014 par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

XIV - QUESTIONS DIVERSES

1° - Nuisances riverains

Suite aux courriers d'un habitant qui se plaint du bruit occasionné par le tremplin / rampe skate du Parc des Saules, le Conseil décide d'étudier son remplacement.

2° - Commission Embellissement

Les membres de la commission embellissement ont rencontré Monsieur Sylvain JOAO le vendredi 22 mars pour faire un point sur le travail effectué par les agents de la CC Weppes. Monsieur le Maire invite la commission à faire des choix bien arrêtés sans équivoque possible pour les agents.

3° - Repas à domicile

Monsieur le Maire indique que la Commission du CCAS a mis en place la livraison de repas à domicile pour les Maisnilois qui le souhaitent. Ce service pourra fonctionner dès la mi Avril.

4° - Conseil des enfants

Monsieur Luc VAN DRIESSCHE rappelle le projet du Conseil des enfants qui est de trouver un nom pour l'école. Il présente les cadeaux qui pourraient être donnés aux élèves de l'école pour marquer cet évènement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures et 45 minutes.